

Plan Réussir

Pour la réussite et la persévérance scolaires



ILS IRONT LOIN



Commission
scolaire
de Montréal

Table des matières

1. Introduction	1
2. Mise en contexte	2
3. Élaboration du plan Réussir	3
3.1 Plan stratégique	3
3.2 Parc immobilier.....	3
3.3 Liens avec la communauté.....	3
3.4 Comités de quartier	3
3.5 Élaboration de politiques.....	3
3.6 Consultations et analyse des résultats	4
3.7 Consultation auprès des syndicats et des associations	5
3.8 Rencontres avec les directions d'établissement	6
3.9 Comité sur la qualité des services éducatifs.....	7
4. Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les élections scolaires	8
5. Plan Réussir	9
5.1 Axes et orientations du plan Réussir.....	9
5.2 Cibles institutionnelles	10
5.3 Moyens d'action	18



1 Introduction

Le plan Réussir est un plan institutionnel, vaste et ambitieux, qui vise à améliorer la réussite et la persévérance scolaires de tous les élèves de la Commission scolaire de Montréal (CSDM). Par ce plan, le Conseil des commissaires s'engage de façon déterminée à offrir les meilleures chances de réussite à tous les élèves.

Le plan Réussir est mis en œuvre dans l'ensemble des écoles et centres de formation de la CSDM dès l'année 2009-2010. Afin d'assurer son succès, la CSDM propose des mesures d'accompagnement, de soutien et d'évaluation pour aider les équipes-écoles dans leur travail. Cet exercice extraordinaire auquel se livrent la CSDM et ses établissements scolaires vise l'atteinte de cibles institutionnelles qui ont été déterminées en collaboration avec les directions d'établissement.

Issu d'un long processus de concertation, le plan Réussir comporte trente moyens jugés efficaces pour améliorer la réussite et la persévérance scolaires des élèves. Les équipes-écoles sont invitées à déterminer les moyens du plan Réussir qui répondent à leurs besoins et à les adapter à leur milieu.

Ainsi, le travail de tous aura des effets bénéfiques sur la réussite scolaire de l'ensemble des élèves.

2

Mise en contexte

Devant le défi que pose le décrochage scolaire au Québec, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) fait le choix de mettre en œuvre tous les éléments nécessaires pour faire de la réussite une priorité.

Ainsi, pour la première fois, la CSDM s'engage à atteindre des objectifs chiffrés appelés «cibles». La Commission scolaire atteindra ses cibles d'ici 2015. Réparties selon les ordres d'enseignement (formation générale des jeunes, formation générale des adultes et formation professionnelle), ces cibles sont des objectifs quantifiables, audacieux mais réalistes pour lesquels les équipes-écoles, les élèves et les parents doivent également s'engager à travailler.

Pour leur permettre d'atteindre les cibles institutionnelles, la CSDM met à la disposition des écoles une série de moyens d'action jugés efficaces que celles-ci doivent intégrer à leur plan de réussite. Ces moyens font consensus au sein de la communauté éducative de la CSDM, car il sont issus d'une vaste opération de concertation entamée il y a trois ans.

En effet, depuis l'automne 2006, la CSDM a mené, à l'initiative du Conseil des commissaires, une vaste opération d'analyse et de consultation auprès des enseignants, des directions d'établissement, des autres intervenants du monde

de l'éducation, des parents et des élèves. Issu de cet imposant processus de concertation et mis en œuvre dans l'ensemble des établissements scolaires, le plan Réussir est le plan d'action privilégié par la CSDM pour améliorer les résultats de la population scolaire de tous les ordres d'enseignement.

Afin de rehausser les résultats de ses élèves et de favoriser la persévérance scolaire, la CSDM et l'ensemble de ses intervenants concentrent leurs efforts et leurs actions sur deux éléments jugés essentiels: la maîtrise de la langue française et le soutien offert aux élèves présentant des besoins particuliers. En mettant les efforts nécessaires pour prioriser ces éléments par ses interventions, la communauté éducative atteindra son but, soit celui d'accompagner les élèves pour assurer leur réussite et les mener au bout de leurs rêves.

En vertu de la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les élections scolaires* adoptée récemment, chaque école devra élaborer son plan de réussite en l'arrimant au plan de la CSDM et faire l'objet d'une convention de gestion et de réussite éducative avec la Commission scolaire. Les résultats seront rendus publics à la fin de chaque année scolaire, la première année d'application étant 2010-2011.

3

Élaboration du plan Réussir

Le plan Réussir est le fruit du travail de milliers de personnes qui ont à cœur le succès scolaire des élèves de la CSDM. Son élaboration s'est étalée sur plusieurs années et, bien avant sa mise en œuvre, il a fallu franchir plusieurs étapes de réflexion, de développement et de consolidation touchant divers thèmes entourant l'éducation.

3.1 Plan stratégique

En 2003, le Conseil des commissaires a voulu accentuer le virage pédagogique de la CSDM et insister davantage sur la réussite de chacun des élèves. Ainsi, le Conseil a décidé de faire appel au savoir-faire de la communauté montréalaise et de l'ensemble du personnel de la Commission scolaire de Montréal pour élaborer son premier plan stratégique, lequel a pris son envol en août 2005. Ce plan définit trois orientations :

- soutenir le développement du plein potentiel de chaque élève qui fréquente un établissement de la CSDM ;
- s'appuyer sur l'expertise et la mobilisation du personnel ;
- accroître les liens avec les familles, les partenaires et les communautés locales pour soutenir l'élève dans son cheminement scolaire.

3.2 Parc immobilier

Pour favoriser la réussite des élèves, il a fallu leur assurer un environnement physique adéquat, propice à l'apprentissage et sécuritaire. Ainsi, compte tenu du parc immobilier vieillissant, le dossier *Les grands chantiers* a été mis sur pied, permettant la planification des travaux à faire et la poursuite de ceux déjà amorcés.

3.3 Liens avec la communauté

L'établissement scolaire ne peut pas répondre seul aux besoins multiples de sa population scolaire. Il s'est donc avéré nécessaire de faire appel à la communauté et de travailler en partenariat avec celle-ci. Le cadre de référence de l'école communautaire a été conçu et il souligne, notamment, l'importance de rapports enrichissants et constructifs entre l'école, la famille et la communauté pour favoriser une meilleure réussite des élèves, dans un esprit de complémentarité.

3.4 Comités de quartier

En lien avec le développement de l'école communautaire, le Conseil des commissaires a adopté la mise sur pied des comités de quartier. Ceux-ci permettent de coordonner les besoins du milieu scolaire avec les ressources disponibles, de proposer et d'élaborer des projets avec le soutien des partenaires et ainsi de mieux répondre aux besoins des élèves.

3.5 Élaboration de politiques

Deux politiques ont été élaborées à la demande du Conseil des commissaires : la politique interculturelle ainsi que la politique culturelle et linguistique. Complémentaires, ces politiques visent le développement intégral de tous les élèves qui fréquentent un établissement de la CSDM. Elles définissent des orientations qui invitent les milieux à adhérer à trois dimensions qui caractérisent la mission de la CSDM au regard de la réussite éducative de sa population scolaire, soit l'interculturalisme, la culture et la langue.

3.6 Consultations et analyse des résultats

Cinq grandes consultations en lien avec les principales préoccupations éducatives se sont tenues entre l'automne 2006 et le printemps 2008. Ces consultations ont permis à tous, personnel scolaire, élèves, parents, commissaires, membres de la communauté, de réfléchir et de collaborer autour des thèmes suivants :

L'école secondaire, l'heure des choix

Au cours de l'année 2006-2007, la Commission scolaire de Montréal a mobilisé les intervenants de la communauté éducative montréalaise afin d'amorcer une démarche de réflexion collective autour du défi de la réussite et de la persévérance scolaires des adolescents, pour assurer le développement du plein potentiel de ceux-ci et maintenir leur motivation jusqu'à l'obtention d'un diplôme.

Un pas de plus... pour poursuivre la « ronde »

La Commission scolaire de Montréal a convié, en début d'année scolaire 2007, le personnel éducateur et technique de ses services de garde à deux journées de réflexion. Ces journées ont permis au personnel d'échanger sur la place du service de garde dans l'école, sur sa mission éducative, sur les conditions financières ainsi que sur le recrutement et la formation du personnel.

L'organisation des services d'aide particulière aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)

En 2007-2008, l'ensemble du personnel de la Commission scolaire de Montréal a également participé à une réflexion collective sur ce thème. Dans un premier temps, les différents problèmes liés à la scolarisation des élèves HDAA ont été soulevés. Puis, une discussion a eu lieu dans chaque établissement pour

suggérer des pistes de solutions prometteuses. Enfin, une troisième journée de réflexion a permis de déterminer plusieurs grandes orientations d'organisation des services pour ces élèves.

La réussite en français : une priorité à la CSDM

En novembre 2007, le Conseil des commissaires a lancé une vaste consultation afin de définir les axes prioritaires d'intervention en enseignement du français. La maîtrise du français est au cœur d'un apprentissage réussi et son atteinte, un défi quotidien pour le milieu scolaire montréalais en raison de la grande diversité des élèves.

Les mesures de soutien à l'implantation du nouveau pédagogique – information aux parents au regard de l'évaluation

Les changements pédagogiques importants des dernières années ont suscité de nombreuses interrogations dans le milieu scolaire, particulièrement chez les parents. Afin de permettre à ceux-ci d'avoir une meilleure compréhension des programmes de formation et de la démarche d'évaluation dans le contexte du nouveau pédagogique, plusieurs documents ont été élaborés. Ils sont regroupés dans une trousse, la *Trousse Réussir*, qui est remise aux parents en début d'année scolaire.

La CSDM a également créé, précisément à l'intention des parents, la ligne téléphonique d'information 596-CSDM qui permet d'offrir notamment un suivi personnalisé.

Chacune des consultations a généré un rapport ou un plan d'action, rendant ainsi disponible un nombre considérable de données, présentées selon des modèles différents. En mai 2008, un comité de travail formé de représentants de chaque consultation a été mis sur pied. Le mandat de ce comité était de faire la synthèse de ces données dans un seul document, afin de jeter les bases d'une vision institutionnelle articulée autour d'actions concertées et de permettre à l'organisation d'établir des priorités. Le document *Élaboration du plan Réussir: 18 mois de travail et de réflexion à la CSDM, résultats et perspectives*, présentant 221 moyens, constitue le document de référence des travaux de ce comité qui permet de demeurer fidèle aux résultats des consultations.

Par la suite, un comité formé de directions d'établissement a poursuivi les travaux pour articuler le plan Réussir autour d'actions permettant de soutenir et de mobiliser la communauté éducative. Un consensus s'est dégagé autour du souci de proposer des mesures qui s'imbriquent dans un continuum d'interventions, du préscolaire à la fin du secondaire, de même qu'auprès des élèves qui sont scolarisés en formation générale des adultes ou en formation professionnelle. Les membres du comité ont dégagé deux orientations pour chacune desquelles un objectif et des moyens d'action permettant d'atteindre les cibles institutionnelles ont été établis.

3.7 Consultation auprès des syndicats et des associations

La version pour consultation du plan Réussir a été adoptée par le Conseil des commissaires le 18 novembre 2008. Les groupes suivants ont ensuite été consultés: l'Association des concierges des écoles du district de Montréal (ACEDM), l'Association des cadres de Montréal (ACM), l'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ), l'Association étudiante du secondaire de la CSDM (AESCSDM), l'Association montréalaise des directions d'établissements scolaires (AMDES), l'Association professionnelle du personnel administratif (APPA), l'Alliance des professeures et des professeurs de Montréal (APPM), le Comité central des parents (CCP), le Comité consultatif des services aux EHDAA (CCSEHDAA), le Syndicat national des employés d'entretien (SNEE) ainsi que le Syndicat des professionnelles et des professionnels du milieu de l'éducation de Montréal (SPPMEM).

Les résultats de la consultation indiquent que le plan Réussir est bien accueilli et jugé essentiel à l'amélioration des résultats et de la persévérance scolaires des élèves de la CSDM. Les moyens mis de l'avant ont fait l'objet d'un vaste consensus. Les principales préoccupations des groupes consultés ont porté sur la mise en œuvre des conditions de réalisation et le soutien qui sera accordé aux établissements au moment du déploiement du plan Réussir. Plusieurs commentaires intéressants émis par les groupes consultés ont permis l'intégration de nouveaux moyens au plan Réussir. Plusieurs conditions de réalisation ont également été ajoutées, dont l'accessibilité à du matériel pédagogique adéquat et en quantité suffisante pour tous les élèves.

3.8 Rencontres avec les directions d'établissement

En 2008-2009, la Direction générale a convié les directions d'établissement à quatre rencontres. Au regard du plan Réussir et de ses cibles institutionnelles, ces quatre rencontres ont permis à la Direction générale de construire un projet commun avec ses directions d'établissement, de discuter des moyens pour le réaliser et, ainsi, de travailler collectivement à l'amélioration de la réussite des élèves et à la persévérance scolaire.

24 octobre 2008, présentation du projet du plan Réussir

Le projet du plan Réussir a été présenté à la première rencontre de la Direction générale afin que l'ensemble des directions d'établissement contribue à la démarche. Par suite du travail réalisé en ateliers, toutes les suggestions ont été prises en note. Parmi celles-ci, plusieurs ont été ajoutées au projet du plan Réussir, le précisant ou le bonifiant. Les commentaires généraux qui ont été faits indiquent que ce document a reçu un accueil très favorable: clarté du document, cohérence des moyens jugés prioritaires, logique de la démarche, respect des résultats des consultations et facilité de compréhension. Les directions ont mentionné que le plan Réussir contient des leviers pertinents qu'elles peuvent inclure dans leur plan de réussite.

30 janvier 2009, présentation de l'état de la situation à la CSDM

Le Bureau de la planification institutionnelle en collaboration avec la Direction générale adjointe à la pédagogie et aux ressources informatiques ont présenté plusieurs faits saillants des différentes statistiques compilées à partir des bases de données et du rapport annuel des établissements. Cette présentation conjointe, *Donner un sens à la réussite*, a permis de mettre en contexte les

données statistiques et de les interpréter ou de les mettre en question d'un point de vue pédagogique pour en comprendre le sens, ainsi que de se donner des bases d'intervention.

Plus spécifiquement, la présentation a porté sur les préoccupations institutionnelles suivantes:

- le profil des élèves de la CSDM;
- les résultats scolaires;
- les indices sur la persévérance scolaire.

La prise en compte collective de ces données statistiques en les mettant en contexte d'un point de vue pédagogique a permis de faire ressortir les principaux facteurs de risque relativement à la réussite des élèves et à la persévérance scolaire.

26 mars 2009, établissement de cibles institutionnelles à partir de deux axes d'intervention : la réussite des élèves et la persévérance scolaire

Ces deux axes d'intervention ont été établis à partir des deux orientations et des deux objectifs définis dans le plan Réussir pour lesquels, par suite de l'ensemble des consultations et des travaux, il existe un consensus dans l'organisation.

Des cibles institutionnelles, élaborées de façon concertée, sont nécessaires afin d'assurer le suivi des objectifs établis dans le plan Réussir et d'évaluer la portée et l'efficacité des mesures qui seront mises en œuvre. Ces cibles permettent d'avoir un projet de réussite collectif.

La Direction générale a proposé un ensemble d'objets pouvant être ciblés de façon institutionnelle. Les directions ont été conviées, en ateliers, à discuter des objets de mesure pour chacun des axes, de la fréquence de cette mesure et de la population à viser.

La synthèse des travaux fait ressortir la convergence sur la nécessité d'établir des cibles institutionnelles pour assurer la poursuite d'objectifs communs, qui se refléteront dans les plans de réussite des établissements et dans la nature de ces cibles.

8 mai 2009, projet de cibles institutionnelles

À cette dernière rencontre de la Direction générale, des cibles précises pour chacun des axes d'intervention ont été présentées aux directions d'établissement, qui ont eu à s'interroger sur la pertinence et le réalisme de chacune des cibles afin d'être toutes partie prenante à l'atteinte de celles-ci.

La Direction adjointe à la pédagogie et aux ressources informatiques et le Bureau de la planification institutionnelle ont collaboré tant à la définition des objets à cibler qu'aux résultats à atteindre pour chacune des cibles.

L'ensemble des directions a accepté de s'inscrire dans une vision mobilisatrice de cibles ambitieuses comme leviers pour intervenir sur les résultats des élèves et sur leur persévérance scolaire.

Tout comme pour le projet du plan Réussir, les suggestions des directions d'établissement ont été prises en compte pour enrichir le projet de cibles institutionnelles.

3.9 Comité sur la qualité des services éducatifs

Le comité sur la qualité des services éducatifs, un des comités mis sur pied par le Conseil des commissaires en 2008-2009, a participé à l'élaboration du plan Réussir par son travail de suivi et de soutien aux réflexions entre les divers comités, le Conseil des commissaires et le caucus.

4 **Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les élections scolaires**

La démarche soutenant l'élaboration du plan Réussir s'inscrit en toute cohérence avec la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les élections scolaires* (projet de loi n° 88), sanctionnée le 29 octobre 2008 par l'Assemblée nationale, qui encadre les rôles et responsabilités de la Commission scolaire et de ses établissements.

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport peut déterminer des orientations, des buts et des objectifs mesurables pour chaque commission scolaire. Cette loi prévoit que le ministre et chaque commission scolaire conviennent des mesures nécessaires à la mise en œuvre du plan stratégique dans une convention de partenariat. La commission scolaire doit fixer ses objectifs quant au niveau et à la qualité des services offerts, déterminer ses principes de répartition des ressources pour atteindre ses objectifs et en rendre compte. Elle doit établir annuellement une convention de gestion et de réussite éducative avec chacun de ses établissements afin de déterminer les mesures requises pour atteindre les résultats visés.

Le plan Réussir, avec ses cibles institutionnelles, orientera les bases du projet de partenariat avec le ministre et les conventions de gestion et de réussite éducative avec les établissements.

Faire réussir les élèves devient donc une responsabilité partagée.

5

Plan Réussir

Le plan Réussir sert de référentiel aux orientations institutionnelles pour l'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires des élèves de la CSDM dans les prochaines années. Ainsi, il comporte des cibles, pour tous les ordres d'enseignement, et 30 moyens jugés prioritaires et efficaces qui sont soutenus de façon institutionnelle et sont utilisés par les écoles à court et à moyen termes. Ces moyens deviennent des leviers importants pour élaborer les plans de réussite de chacune des écoles de la CSDM.

L'effet escompté du plan Réussir réside dans la reprise systématique dans l'ensemble des écoles et des centres des moyens ciblés, afin que la résultante à l'échelle de la Commission scolaire soit notable sur l'amélioration des résultats scolaires et du taux de persévérance scolaire des élèves.

Avec l'élaboration et la mise en œuvre du plan Réussir, le Conseil des commissaires fait appel à toute la communauté éducative pour qu'une amélioration des résultats scolaires et du taux de persévérance puisse s'effectuer d'ici cinq ans.

5.1 Axes et orientations du plan Réussir

Tous les moyens prioritaires proposés dans le plan Réussir soutiennent deux orientations issues de deux axes différents :

Premier axe	La réussite des élèves
Orientation	Améliorer la réussite par la maîtrise du français

L'amélioration générale de la maîtrise de la langue française par les élèves aura un effet positif sur la compréhension de l'ensemble des matières et les résultats scolaires qui s'en suivent.

Deuxième axe	La persévérance scolaire
Orientation	Soutenir les élèves qui présentent des besoins particuliers

L'amélioration de l'offre de soutien adapté aux élèves présentant des besoins particuliers permettra de faciliter la poursuite de leurs études et d'augmenter la persévérance scolaire.

5.2 Cibles institutionnelles

Le Conseil des commissaires s'engage dans une démarche d'augmentation du taux de réussite, d'amélioration des résultats scolaires et du taux de persévérance scolaire des élèves de la CSDM pour les cinq prochaines années.

Pour ce faire, des cibles institutionnelles sont fixées. Pour atteindre collectivement les cibles proposées, les directions d'établissement élaborent des cibles locales (cibles d'établissement) fixées en fonction de leur analyse de la situation, en s'assurant toutefois qu'il y a adéquation entre celles-ci et les cibles institutionnelles.

Exemple :

	Résultats CSDM	Résultats école X	Résultats école Y
2006-2007	71,3	65,8	80,2
2007-2008	75,4	69,3	79,7
	Cible institutionnelle	Cible d'établissement	Cible d'établissement
D'ici 2015	80	75	85
Avant 2015	Régulation : suivi de l'évolution des résultats, actions à prendre		

Les cibles institutionnelles découlent de l'état de la situation à la CSDM, ainsi que des orientations et des objectifs du plan Réussir. Ces cibles sont déterminantes pour l'encadrement administratif et pour le suivi des plans de réussite. Elles permettent en outre de centrer les efforts d'amélioration sur des objets précis et d'éviter de disperser les actions.

Les données statistiques de l'état de situation, que ce soit par rapport au profil des élèves, aux résultats scolaires ou au taux d'obtention d'un diplôme, documentent les éléments pour lesquels des cibles ont été fixées. Les résultats à atteindre sont déterminés par l'analyse des résultats antérieurs et la capacité de l'organisation à s'améliorer, de manière réaliste, dans un horizon de cinq ans.

Les objets pour lesquels une cible a été déterminée sont en lien avec l'un ou l'autre des axes d'intervention du plan Réussir que sont la réussite des élèves et la persévérance scolaire, et ce, pour tous les secteurs d'enseignement.

Ainsi, le suivi régulier, par des mécanismes de régulation, de la progression des résultats permet de constater l'évolution de ceux-ci et d'apporter les rajustements jugés nécessaires. La Direction générale adjointe à la pédagogie et aux ressources informatiques, en collaboration avec le Réseau pédagogique institutionnel (RPI), voit à l'élaboration des outils de suivi, de collecte de données et de régulation.

Les cibles liées au premier axe, soit la réussite des élèves, portent sur l'augmentation du nombre d'élèves qui réussissent de même que sur l'amélioration des résultats scolaires en français.

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (FGJ) – PRIMAIRE

Du début du primaire à la fin du 1^{er} cycle du secondaire, l'attention est davantage portée sur la lecture, pour consolider cette compétence dès le début de la scolarisation des élèves afin que ceux-ci « réinvestissent » et utilisent leurs acquis dans l'apprentissage des autres disciplines.

Primaire – chaque cycle | français – lecture

Taux de réussite | moyenne des notes

	Taux de réussite en lecture			Moyenne des notes en lecture		
	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle
2005-2006	94,1	92,7	88,8	–	–	–
2006-2007	84,2	79,6	88,7	–	–	–
2007-2008	88,8	84,6	90,1	75,7	73,6	75,3
Cibles (d'ici 2015)	95	95	95	80	80	80

Primaire – fin 3^e cycle | français – écriture

Taux de réussite | moyenne des notes

	Taux de réussite en écriture	Moyenne des notes en écriture
	3 ^e cycle primaire	3 ^e cycle primaire
2005-2006	91,6	–
2006-2007	80,3	–
2007-2008	91,1	75
Cibles (d'ici 2015)	95	80

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES – SECONDAIRE

Secondaire – 1^{er} cycle | français – lecture

Taux de réussite | moyenne des notes

	Taux de réussite en lecture	Moyenne des notes en lecture
	1 ^{er} cycle secondaire	1 ^{er} cycle secondaire
2005-2006	77,3	66,7
2006-2007	75	71,8
2007-2008	74,4	59,9
Cibles (d'ici 2015)	80	70

Du 3^e cycle du primaire à la 4^e année du secondaire, l'écriture est ciblée, étant donné que l'état de la situation indique une faiblesse des résultats scolaires pour cette compétence.

Secondaire – 1^{er} cycle, 3^e et 4^e secondaire | français – écriture

Taux de réussite | moyenne des notes

	Taux de réussite en écriture			Moyenne des notes en écriture		
	1 ^{er} cycle	3 ^e sec.	4 ^e sec.	1 ^{er} cycle	3 ^e sec.	4 ^e sec.
2005-2006	80,1	75,8	71,6	67,4	66,1	64,8
2006-2007	74,0	78,8	78,3	70,0	65,6	65,7
2007-2008	73,8	71,7	65,5	60,5	64,9	64,4
Cibles (d'ici 2015)	80	80	75	70	70	70

En 5^e année du secondaire, les cibles sont fixées en vue de l'évaluation de fin d'année en lecture et de l'épreuve unique d'écriture. Elles permettent d'avoir le portrait de nos finissants du secondaire pour ces compétences, d'établir un profil de sortie.

Secondaire – 5^e secondaire | épreuves de fin d'année en français

Taux de réussite | épreuve unique d'écriture

Taux de réussite | épreuve de fin d'année en lecture

	Taux de réussite épreuve unique d'écriture			Taux de réussite épreuve en lecture		
	CSDM	QC (public)	Écart	CSDM	QC (public)	Écart
2005-2006	68	76,4	-8,4	85,7	86,4	-0,3
2006-2007	73,6	81,4	-7,8	85,4	85,0	+0,4
2007-2008	74,7	82	-7,3	83,9	83	+0,9
Cibles (d'ici 2015)	80			85		

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES – PRIMAIRE ET SECONDAIRE
TAUX DE RÉUSSITE DES GARÇONS | RÉUSSITE DES EHDAA

Au 3^e cycle du primaire et au 1^{er} cycle du secondaire, des cibles spécifiques relatives au taux de réussite en français (résultat disciplinaire, toutes compétences confondues) sont établies pour les garçons et les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA), car ceux-ci constituent des populations à risque, particulièrement au passage du primaire au secondaire et au passage du 1^{er} au 2^e cycle du secondaire.

Primaire – 3^e cycle | Secondaire – 1^{er} cycle

Réussite des garçons en français | résultat disciplinaire

	Taux de réussite en français	
	3 ^e cycle primaire	1 ^{er} cycle secondaire
2005-2006	—	75,8
2006-2007	82,5	63,0
2007-2008	91,3	63,1
Cibles (d'ici 2015)	95	75¹

Primaire – 3^e cycle | Secondaire – 1^{er} cycle

Réussite des EHDAA en français | résultat disciplinaire

	Taux de réussite en français	
	3 ^e cycle primaire	1 ^{er} cycle secondaire
2005-2006	—	66,4
2006-2007	71,6	68,0
2007-2008	78,3	64,0
Cibles (d'ici 2015)	83	70

¹ Cette cible, soit le taux de réussite des garçons en français au 1^{er} cycle du secondaire, incluant toutes les compétences, sera révisée en juin 2012.

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (FGA)

À la formation générale des adultes, la réussite dans l'ensemble des cours de français de l'enseignement secondaire et la réussite dans le programme *Français de transition* sont ciblées, en lien avec l'augmentation de la population scolaire dans ce secteur.

Réussite dans l'ensemble des cours de français d'un des niveaux scolaires du secondaire

Élément évalué	Nombre d'unités de formation réussies dans l'ensemble des cours de français de l'enseignement secondaire à la FGA par rapport au nombre total d'équivalents temps plein (ETP) réalisés dans cet ensemble, ventilé selon deux groupes d'âge : de 16 à 24 ans et 25 ans et plus.
Cible	Augmenter d'une unité par ETP par année.

Réussite dans le programme *Français de transition*

Élément évalué	Nombre d'adultes inscrits au programme <i>Français de transition</i> se classant dans l'ordre d'enseignement secondaire, selon les résultats de leur passation du test de classement en français langue d'enseignement, par rapport au nombre d'ETP réalisés dans ce programme annuellement. ^{2,3}
Cible	Augmenter de 5 % le nombre d'élèves se classant dans l'ordre d'enseignement secondaire d'ici 2015.

FORMATION PROFESSIONNELLE (FP)

À la formation professionnelle, est ciblée la réussite dans les modules nécessitant une connaissance plus approfondie du français.

Réussite dans les modules nécessitant une connaissance plus approfondie du français

Élément évalué	Il ressort de l'examen de certains modules des programmes de la FP que des échecs et des abandons sont directement liés à des problèmes de lecture et d'écriture. Ces modules étant déjà connus, il s'agira de calculer en 2009-2010 un taux de réussite pour l'ensemble de ces modules et de fixer une cible institutionnelle. Les centres pourront fixer une cible locale pour les modules qui les concernent.
Cible	Améliorer la performance de l'indicateur de 5 % d'ici 2015, par suite du calcul du taux de réussite de l'ensemble des modules visés.

² Les élèves dont il est question ici n'ont pas nécessairement complété le programme et ne se sont pas nécessairement inscrits en français au secondaire, mais ont atteint le niveau nécessaire pour s'inscrire.

³ Le programme *Français de transition* compte les cours LAN-3036-8, LAN-4084-4 et LAN-5058-8.

ENSEMBLE DES ÉLÈVES (FGJ, FGA, FP)

Pour l'ensemble des élèves, des cibles quant à l'obtention d'un diplôme après cinq, six et sept ans ont été fixées.

Obtention d'un diplôme

Cohortes ⁴	Nbre d'années pour l'obtention d'un diplôme ⁵	CSDM	Québec (secteur public)	Écart
1999-2000	7 ans	58,0	67,6	-9,6
2000-2001	7 ans	55,9	68,2	-12,3
2001-2002	6 ans	48,2	59,6	-11,4
2002-2003	5 ans	40,7	53,0	-12,3
Cibles (d'ici 2015)		Atteindre 50 % après 5 ans Atteindre 60 % après 6 ans Atteindre 70 % après 7 ans		

Source : Résultats aux épreuves uniques de juin 2007 et diplomation, p. 84-85, MELS, 2008.

Décrochage scolaire

2006 - 2007				
	Élèves sortant du secondaire à la FGJ	Élèves sortant avec diplôme ou qualification ⁵	Élèves sortant sans diplôme ni qualification (décrocheurs) ⁶	Proportion de décrocheurs
CSDM	4 450	2 688	1 762	39,6 %
Cibles (d'ici 2015)	Réduire de 20 % le nombre de décrocheurs. (20 % de 1762 = 353 décrocheurs en moins)			

⁴ Années de référence des élèves qui se sont inscrits pour la première fois en 1^{re} secondaire à la CSDM.

⁵ Diplomation des élèves de moins de 20 ans qui ont obtenu un premier diplôme à la FGJ, FGA ou FP.

Les diplômes admissibles aux fins du calcul sont : diplôme d'études secondaires (DES), diplôme d'études professionnelles (DEP), certificat d'études professionnelles (CEP), attestation de formation professionnelle (AFP), insertion sociale et professionnelle des jeunes (ISPJ) et certificat de formation en entreprise et récupération (CEFER).

Le calcul de la diplomation prend en considération les sorties dues à l'émigration hors Québec. Ces sorties sont estimées à partir d'observations faites au primaire.

⁶ Les sorties sans diplôme ni qualification comprennent également les sorties dues à l'émigration, à la mortalité, aux maladies ou à la scolarisation à domicile.

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES – SECONDAIRE

Le passage du 1^{er} au 2^e cycle du secondaire constitue un moment charnière qui mérite un suivi particulier de la réussite des élèves. C'est la raison pour laquelle une cible est fixée en mathématique au 1^{er} cycle du secondaire.

Secondaire – 1^{er} cycle | mathématique

Taux de réussite | résultat disciplinaire

	Taux de réussite en mathématique
	1 ^{er} cycle secondaire
2005-2006	71,8
2006-2007	73,5
2007-2008	75,2
Cibles (d'ici 2015)	80

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

À la formation générale des adultes, l'augmentation du nombre d'élèves en continuité de formation vers le secondaire, la formation professionnelle ou la formation collégiale est visée.

Persévérance des élèves du programme *Français de transition*

Élément évalué	Nombre d'élèves adultes ayant suivi le programme <i>Français de transition</i> (ou une partie du programme), exprimé en ETP, qui se sont inscrits en français d'un des niveaux scolaires du secondaire ou à la formation professionnelle, par rapport au nombre total d'ETP réalisés dans ce programme dans l'année de référence.
Cible	Augmenter de 5 % le nombre d'élèves intégrant le secondaire d'ici 2015.

Continuité de formation des élèves de la FGA vers la FP et l'enseignement collégial

Éléments évalués	Nombre d'élèves adultes qui s'inscrivent à la FP à la suite de la FGA, ou en concomitance avec celle-ci, par rapport au nombre d'ETP réalisés à la FGA au 2 ^e cycle du secondaire. Nombre d'élèves qui font le passage de la FGA à l'enseignement collégial.
Cible	Augmenter le nombre d'élèves de 5 % d'ici 2015.

Passage par matière pour les élèves adultes âgés de 16 à 24 ans

Élément évalué	Pourcentage d'élèves adultes de 16 à 24 ans inscrits au 1 ^{er} cycle en français, en mathématique ou en anglais qui avancent au 2 ^e cycle dans cette matière dans la même année ou l'année suivante.
Cible	Augmenter de 5 % le nombre d'équivalents temps plein passant du 1^{er} cycle au 2^e cycle d'ici 2015.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Parmi les élèves inscrits pour une première fois dans un programme à temps plein, toutes sources de financement confondues, est visée l'augmentation de la proportion de ceux qui obtiennent, après 3 années, un diplôme de formation professionnelle dans le même programme (diplôme d'études professionnelles (DEP), attestation de spécialisation professionnelle (ASP), attestation d'études professionnelles (AEP)).

Indicateur national du MELS : obtention d'un diplôme dans le même programme

Année scolaire d'inscription des élèves	Proportion de ceux qui obtiennent, après 3 années, un diplôme de formation professionnelle dans le même programme (DEP, ASP, AEP)
2003-2004	77,8
2004-2005	76,7
Cibles (d'ici 2015)	80

Source: *Indicateurs nationaux des commissions scolaires et données par établissement*, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, MELS, juin 2004.

À la formation professionnelle, l'objectif est d'augmenter l'entrée des élèves de moins de 20 ans dans l'un ou l'autre des programmes.

Moyenne d'âge à l'entrée en formation professionnelle

Élément évalué	Moyenne d'âge à l'entrée en formation professionnelle.
Cible	Augmenter de 20 % l'entrée des élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle.

5.3 Moyens d'action

Le plan Réussir propose trente moyens d'action parmi lesquels les écoles doivent choisir pour élaborer leur plan de réussite. Ces moyens ont été judicieusement sélectionnés en vue d'atteindre les cibles institutionnelles, et ce, pour tous les ordres d'enseignement et tout au long du parcours scolaire.

Moyens d'action en vue d'atteindre les cibles institutionnelles (pour tous les ordres d'enseignement et tout au long du parcours scolaire de l'élève)**Moyens prioritaires****Conditions de réalisation**

➤ **Proposer le plus souvent possible des situations variées de lecture et d'écriture**

Promouvoir l'utilisation adéquate de la lecture et de l'écriture dans toutes les disciplines

- S'assurer de la maîtrise du français du nouveau personnel à l'embauche.
- Adapter le matériel pour toutes les populations.
- Offrir de la formation et de l'accompagnement sur les stratégies de lecture et d'écriture aux enseignants de français et aux enseignants des autres disciplines.
- Prévoir, dans l'encadrement local de l'école, les normes et modalités pour s'assurer de la qualité de la langue.
- Mettre sur pied un centre de documentation virtuel.
- Offrir du matériel adéquat et en quantité suffisante pour tous les élèves.
- Offrir un soutien et un accompagnement par les conseillers pédagogiques.
- Ajouter des postes de conseillers pédagogiques en accompagnement pour que ceux-ci interviennent dans un maximum de deux écoles.

Promouvoir l'expression culturelle des élèves

- Soutenir l'organisation d'activités culturelles.
Exemples : semaine du français, échanges et visites, concours, expositions.
- Créer et entretenir des partenariats avec les organismes culturels.
- Diffuser et faire connaître la Politique culturelle et linguistique de la CSDM.
- Diffuser et faire connaître la Politique interculturelle de la CSDM.

Élaborer un plan d'action institutionnel d'animation de la bibliothèque scolaire

- Augmenter le nombre de bibliothécaires.
- Diffuser le plan d'action lorsqu'il sera prêt.
- Enrichir les collections en tenant compte des besoins particuliers des élèves (livres adaptés ou informatisés, DVD).
- Compléter l'informatisation des bibliothèques.
- Offrir une formation aux parents qui s'impliquent dans les bibliothèques scolaires.
- S'associer aux bibliothèques publiques.
- Payer de façon institutionnelle la part que les écoles doivent déboursier afin de recevoir la subvention ministérielle pour l'achat de livres de fiction ou de documents de référence.

Concevoir une plate-forme éducative dans chaque service de garde

- Élaborer une politique sur la qualité des services en service de garde.
- Favoriser la concertation entre les éducateurs, les techniciens, les enseignants et les professionnels de l'école.
- Rédiger une plate-forme éducative dans chaque service de garde en toute cohérence avec le projet éducatif de l'école.
- Offrir un programme de formation continue aux éducateurs.

Moyens d'action en vue d'atteindre les cibles institutionnelles (pour tous les ordres d'enseignement et tout au long du parcours scolaire de l'élève)

	Moyens prioritaires	Conditions de réalisation
> Utiliser des approches pédagogiques variées pour l'enseignement des stratégies de lecture	Offrir un programme d'éveil au monde de l'écrit	<ul style="list-style-type: none"> • Faire l'inventaire de ce qui est disponible. • Concevoir ou rendre disponible le programme. • Poursuivre le projet en FGA – <i>Élèves conteurs</i>. • Former et accompagner les enseignants. • Associer le service de garde et les parents au programme. • Permettre aux éducateurs et aux enseignants d'avoir du temps de concertation. • Soutenir financièrement ce temps de concertation. • Soutenir la conception de la plate-forme éducative du service de garde. • Créer un poste de conseiller pédagogique au préscolaire.
	Implanter le Continuum en lecture au primaire	<ul style="list-style-type: none"> • Débuter par le 1^{er} cycle du primaire. • Former les conseillers pédagogiques et les orthopédagogues pour l'accompagnement relatif à ce programme dans les écoles. • Faire de cette formation une priorité institutionnelle et soutenir les écoles financièrement pour la libération des enseignants.
	Offrir, aux enseignants du 2^e cycle du primaire, un atelier et une trousse sur l'enseignement des stratégies de lecture	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir ou rendre disponible cette trousse. • Offrir de la formation à ce sujet. • Faire de cette formation une priorité institutionnelle et soutenir les écoles financièrement pour la libération des enseignants.
	Poursuivre l'enseignement des stratégies de lecture au secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Nommer des chefs de groupe en français au secondaire. • Offrir de la formation aux chefs de groupe, aux enseignants de français et des autres disciplines, de tous les ordres d'enseignement. • Faire de cette formation une priorité institutionnelle et soutenir les écoles financièrement pour la libération des enseignants.
	Offrir des ateliers sur les stratégies de lecture aux élèves de la FP et de la FGA	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer la population scolaire à qui ces ateliers seront offerts. • Organiser l'offre de service et prévoir ces ateliers à la grille-horaire des élèves visés. • Développer et promouvoir les programmes existants. Exemple : le Service d'entrée en formation. • Travailler en concomitance.

Moyens d'action en vue d'atteindre les cibles institutionnelles (pour tous les ordres d'enseignement et tout au long du parcours scolaire de l'élève)		
	Moyens prioritaires	Conditions de réalisation
> Réaliser le dépistage rapide des difficultés en lecture ou en écriture	Mettre sur pied des classes de maternelle pour les enfants de 4 ans dans toutes les écoles de la CSDM	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir le financement du MELS. • S'assurer de l'espace nécessaire. • Vérifier le nombre d'enseignants disponibles et procéder à des engagements au besoin. • Mettre en place des mécanismes de dépistage particulièrement en ce qui concerne les difficultés langagières. • Vérifier le nombre d'éducateurs disponibles au service de garde et procéder à des engagements au besoin.
	Maximiser l'utilisation des outils de dépistage existants pour guider les interventions pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Inventorier les outils disponibles et concevoir, au besoin, des outils adaptés. • Cerner les élèves auxquels ces outils sont destinés. • Procéder aux évaluations. • Soutenir le travail de dépistage et d'accompagnement du personnel enseignant sur les troubles spécifiques de langage. • Créer cinq postes de conseillers pédagogiques d'adaptation scolaire avec des mandats pédagogiques et les déployer dans les réseaux territoriaux.
	Évaluer les élèves de la FGA aux fins de classement et de diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> • Inventorier les outils disponibles et concevoir des outils adaptés aux besoins des élèves. • Inclure la compétence <i>Lire</i> dans l'instrumentation utilisée.

Moyens d'action en vue d'atteindre les cibles institutionnelles (pour tous les ordres d'enseignement et tout au long du parcours scolaire de l'élève)

	Moyens prioritaires	Conditions de réalisation
> Intervenir relativement aux difficultés en lecture et en écriture	Rendre efficaces l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'intervention adaptée (PIA)	<ul style="list-style-type: none"> • Former et accompagner les enseignants. • Prévoir du temps de concertation. • Rédiger des PIA qui répondent aux besoins des élèves en fonction des ressources disponibles. • Informatiser le PIA pour faciliter la transmission de l'information d'une école à une autre ou d'un ordre d'enseignement à un autre. • Associer tous les intervenants et les partenaires concernés.
	Utiliser le référentiel sur les troubles spécifiques du langage écrit	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre disponible ce référentiel : information, diffusion, présentation. • Demander au conseiller d'adaptation, avec un mandat pédagogique, de chacun des réseaux de soutenir l'implantation du référentiel.
	Offrir des grilles d'observation et de prise de notes pour l'évaluation de la lecture et de l'écriture	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir ou répertorier les grilles d'observation, qui pourraient être en lien avec les échelles des niveaux de compétences, les rendre disponibles et les utiliser. • Former et accompagner les enseignants et les conseillers pédagogiques pour l'utilisation des grilles. • Créer une banque de situations d'apprentissage et d'évaluation.
	Poursuivre le programme Français de transition en FGA	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les critères qui permettent de déterminer la population scolaire à qui ce programme s'adresse. • Concevoir ou répertorier, rendre disponibles et utiliser des outils qui soutiendront les interventions en lecture et en écriture. • Faire connaître les cours de francisation aux parents des élèves de l'accueil.

Objectif Favoriser la persévérance scolaire par une offre de services adaptés aux besoins des élèves

Moyens d'action en vue d'atteindre les cibles institutionnelles (pour tous les ordres d'enseignement et tout au long du parcours scolaire de l'élève)

	Moyens prioritaires	Conditions de réalisation
> Être informé des difficultés des élèves	Établir les contacts avec les parents	<ul style="list-style-type: none"> • Informer les parents sur l'importance de bien renseigner le milieu scolaire des difficultés de leurs enfants. • Solliciter l'autorisation des parents afin de pouvoir recevoir les renseignements pertinents, dans le respect des règles de la confidentialité. • Établir des liens avec les centres de la petite enfance (CPE) et impliquer les services de garde dans cette démarche. • Fournir aux écoles la liste des CPE de leur quartier. • Élaborer un protocole pour permettre la transmission des renseignements. • Cerner les services offerts par la CSDM (Trousse Réussir, ligne téléphonique d'information 596-CSDM) et fournir cette information aux parents.
	Établir les contacts avec le milieu de la santé	<ul style="list-style-type: none"> • Uniformiser les définitions MELS-MSSS afin de poser les mêmes diagnostics. • Assurer la mise en œuvre efficace de l'entente de complémentarité MELS-MSSS. • Établir un protocole pour assurer la transmission de l'information. • Établir un mécanisme de communication entre l'école et le milieu hospitalier qui permette aux élèves d'avoir accès à des services professionnels.
	Assurer à court terme l'évaluation des élèves en grande difficulté	<ul style="list-style-type: none"> • Former des équipes multidisciplinaires de professionnels (un orthophoniste et un psychologue) pour l'évaluation de ces élèves, en appui au travail des professionnels travaillant dans les établissements. • Établir des mécanismes de communication qui permettent de faire connaître les besoins des élèves. • Statuer rapidement sur la situation des élèves et sur les services requis.
	Rendre efficace la transmission des dossiers d'aide particulière entre les établissements ou les ordres d'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître la destination ou la provenance des élèves. • Garder le dossier d'aide particulière à jour. • Établir un protocole de transmission des dossiers d'aide particulière, y compris à l'éducation des adultes.

Moyens d'action en vue d'atteindre les cibles institutionnelles (pour tous les ordres d'enseignement et tout au long du parcours scolaire de l'élève)**Moyens prioritaires****Conditions de réalisation**

> Mettre sur pied des services d'aide aux élèves en difficulté et répondre aux besoins des élèves de l'accueil

Revoir l'organisation des groupes selon les baisses de rapports élèves-enseignant annoncées aux 2^e et 3^e cycles du primaire et au 1^{er} cycle du secondaire

- Analyser les besoins pour le classement des élèves en équilibrant le plus possible le partage des catégories d'élèves intégrés entre les groupes.
- Assouplir l'organisation scolaire.

Rendre efficaces l'élaboration et la mise en œuvre du PIA

- Former et accompagner les enseignants.
- Prévoir du temps de concertation.
- Rédiger des PIA qui répondent aux besoins des élèves en fonction des ressources disponibles.
- Informatiser le PIA pour faciliter la transmission de l'information d'une école à une autre ou d'un ordre d'enseignement à un autre tout en respectant la sécurité et la confidentialité des données.
- Associer tous les intervenants et les partenaires concernés.

Offrir des classes de type « Répît-transit » pour les élèves de tous les réseaux

- Bonifier l'offre de services afin de couvrir les besoins de l'ensemble des élèves.
Note : d'autres projets peuvent être élaborés pour les élèves en rupture de fonctionnement.
- Mettre sur pied des classes de Répît-transit spécifiquement pour les élèves ayant un trouble envahissant du développement (TED).

Accompagner les enseignants qui intègrent des élèves HDAA

- Élaborer du matériel pédagogique adapté aux diverses catégories d'élèves HDAA.
- Concevoir un cadre de référence pour l'intégration ou la réintégration des élèves HDAA.
- Maintenir le service de Répît-conseil en place dans les réseaux.
- Offrir de la formation à l'intention des enseignants.
- Étendre le service d'accompagnement existant (référence : celui déjà mis en place pour les élèves TED intégrés en classe ordinaire) à d'autres types de handicaps pour soutenir les enseignants dans leurs pratiques et procéder à l'engagement de professionnels et de techniciens en éducation spécialisée.
- Favoriser l'utilisation des nouvelles technologies.
- Favoriser la stabilité du personnel.
- Concevoir une trousse sur l'intégration des élèves qui présentent différentes difficultés.

Accompagner les élèves de l'accueil et soutenir leur passage au secteur ordinaire

- Permettre le dépistage des difficultés des élèves allophones en leur offrant du soutien linguistique pendant leur séjour en classe d'accueil ainsi qu'au moment de leur intégration au secteur ordinaire.
- Permettre l'intégration progressive au secteur ordinaire si c'est possible.
- Faciliter la concertation des enseignants de l'accueil avec ceux du secteur ordinaire.
- Concevoir une trousse d'information pour sensibiliser les enseignants au processus d'intégration et pour faciliter le passage.
- Concevoir du matériel adapté.
- Concevoir des outils d'évaluation.

➤ **Mettre en œuvre des mesures de prévention et d'accompagnement pour les élèves en perte de motivation scolaire**

Moyens d'action en vue d'atteindre les cibles institutionnelles (pour tous les ordres d'enseignement et tout au long du parcours scolaire de l'élève)	
Moyens prioritaires	Conditions de réalisation
Réaliser des activités sportives et culturelles pour développer le sentiment d'appartenance des élèves	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte les idées des élèves. • Permettre l'engagement de techniciens en loisirs dans les écoles secondaires et les centres. • Favoriser, au primaire, l'établissement de partenariats avec la communauté. • Élaborer la plate-forme éducative des services de garde.
Accompagner les élèves dans leur passage du primaire au secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les activités destinées à faciliter le passage du primaire au secondaire organisées par les écoles. Exemples : rencontre de parents, visites scolaires, activités animées par des élèves. • Implanter et soutenir l'approche orientante dès le primaire. • Organiser des rencontres entre les titulaires du primaire et les enseignants du secondaire. • Utiliser les infrastructures des écoles secondaires pour l'organisation des camps de jour destinés aux élèves du primaire.
Assurer un suivi personnalisé des élèves à leur entrée au secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Assouplir le modèle d'organisation scolaire (faire des représentations au MELS pour assouplir les dérogations à la grille-matières). • Associer un tuteur à chacun des élèves du 1^{er} cycle du secondaire. • Concevoir une trousse pour l'aide à l'intégration des élèves issus des classes d'accueil. • Utiliser le portfolio. • Faire un suivi régulier des absences et des départs des élèves.
Établir des passerelles de la FGJ à la FGA et à la FP	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser et mettre en œuvre les projets liés à l'approche orientante. • S'assurer de la connaissance des diverses passerelles. • Diffuser aux établissements et aux parents l'offre de services des établissements scolaires. • Travailler dans une perspective de communauté de services pour nos élèves.
Aider les raccrocheurs et les décrocheurs potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître l'offre de services des établissements pour raccrocheurs. • Élaborer des modalités de transfert de dossiers des élèves qui bénéficieraient du service offert par les écoles pour raccrocheurs. • Valoriser les parcours de formation axés sur l'emploi. • Poursuivre le service d'aide aux raccrocheurs et aux décrocheurs potentiels mis sur pied par la formation professionnelle. • Établir ou maintenir le partenariat entre les établissements qui offrent ces services et les écoles secondaires.
Varier l'offre de formation à la FGA et à la FP	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir une offre de scolarisation adaptée aux besoins des élèves. • Permettre aux élèves de la FGA et de la FP d'avoir accès à des services éducatifs complémentaires. • Évaluer la possibilité d'offrir de la formation à temps partiel. • Travailler en concomitance. • Poursuivre le développement des programmes à distance.

Commission scolaire de Montréal

3737, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1X 3B3
Téléphone: 514 596-6000
csdm.qc.ca

Plan Réussir
Pour la réussite et la persévérance scolaires

Publié par le Service des communications de la Commission scolaire de Montréal — 090196
Conception graphique: Maryse Roberge

Dépôt légal – Septembre 2009
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
978-2-89467-085-9

csdm.qc.ca